

L'« assimilation », un concept en panne
Assimilation: a neglected concept
La asimilación, un concepto estancado

Stéphane Beaud et Gérard Noiriel

Numéro 21 (61), printemps 1989

Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaud, S. & Noiriel, G. (1989). L'« assimilation », un concept en panne.
*International Review of Community Development / Revue internationale d'action
communautaire*, (21), 63–76. <https://doi.org/10.7202/1034079ar>

Résumé de l'article

Les problèmes que l'on désigne le plus souvent aujourd'hui par le terme « intégration » sont au cœur de la recherche sur l'immigration. Cependant, la plupart des études sur ce thème sont dominées par une approche empiriste reposant sur un ensemble de définitions vagues et dont le sens varie d'un auteur à l'autre. Les inconvénients d'ordre scientifique, mais aussi d'ordre pratique, qui découlent de cette situation rendent nécessaire l'approfondissement de la réflexion théorique. Celle-ci doit s'appuyer sur les analyses développées au début du siècle autour du concept d'assimilation, aux États-Unis (par les sociologues de Chicago) et en France (par Émile Durkheim), en essayant d'articuler des problématiques qui paraissent plus complémentaires que contradictoires.

L'« assimilation », un concept en panne

**S. Beaud
G. Noiriel**

Depuis une dizaine d'années, suite à la stabilisation dans les pays d'accueil des millions d'immigrants recrutés par les grands pays industrialisés pendant la période d'expansion, le problème de l'« assimilation »¹ de ces étrangers est devenu l'un des thèmes majeurs de la réflexion politique. En France, bien que la question ne soit pourtant pas nouvelle (Noiriel, 1988 : chapitre 5), elle a pris au début des années 1980 une acuité particulière, car l'immigration a été le principal argument électoraliste de l'extrême droite, ayant permis à son leader, Jean-Marie Le Pen de recueillir plus de 14 % des suffrages lors de la dernière élection présidentielle. De vives polémiques ont ainsi opposé les partisans de l'« intégration » ou de l'« assimilation » des immigrés à ceux qui la considèrent comme impossible pour les

Maghrébins étant donné la trop grande distance culturelle et religieuse qui les séparerait des Français. Un troisième courant, représenté par les partisans de la France « pluriethnique », dénonce les stratégies d'assimilation déployées par l'État jacobin.

Les multiples études sociologiques publiées ces dernières années sur ce thème prouvent que ce débat politique a eu un profond retentissement au sein de la communauté scientifique. Pourtant, l'examen de ces travaux donne le sentiment que la plupart des chercheurs reprennent à leur compte, sans recul critique, les définitions voire les problématiques imposées « de l'extérieur » dans les polémiques qui passionnent l'opinion publique.

Dans le présent article, nous montrerons qu'étant donné l'emprise régnant, le terme « assi-

milation » et ses équivalents sont utilisés de façon extrêmement vague et variable d'une étude à l'autre. Il en découle, croyons-nous, deux inconvénients majeurs. Tout d'abord il y a là un obstacle à la discussion scientifique car, bien qu'utilisant les mêmes mots, les chercheurs, bien souvent, ne parlent pas des mêmes réalités. Ensuite, l'indétermination des termes favorise les entreprises de manipulation politique qui prennent appui sur la polysémie de termes particulièrement chargés de connotations pour cultiver l'inquiétude dans l'opinion publique (Bourdieu, 1982). Le moment est venu, nous semble-t-il, de renouer avec une réflexion théorique qui, nous allons le voir, a été au cœur des préoccupations des « pères fondateurs » de la sociologie scientifique, notamment dans les premiers travaux de l'« École » de

- 64 Chicago (où la question de l'assimilation des immigrants est explicitement posée) et dans l'oeuvre d'Émile Durkheim (hantée par le problème de l'assimilation, mais jamais de façon explicite).

À la recherche d'une définition cohérente

Pour disposer d'une vue d'ensemble sur tous les travaux concernant l'« assimilation » des immigrants publiés depuis une dizaine d'années en France, nous avons interrogé plusieurs banques de données informatisées, à partir des mots-clés servant à désigner ce problème. Sur plusieurs centaines de références bibliographiques, nous n'en avons trouvé qu'un nombre infime préoccupées de définir les concepts employés. La simple confrontation des mots-clés retenus et du contenu des études qu'ils sont censés résumer prouve que les définitions ne vont pas de soi. Sans entrer dans les détails d'une recherche qu'il faudrait approfondir², notons simplement l'omniprésence du terme « intégration », associé pratiquement à toutes les études concernant l'immigration, et d'un usage tellement étendu qu'il ne désigne plus rien de précis. À l'opposé, le vocable « assimilation » apparaît beaucoup plus rarement, alors que, comme nous le verrons, il était largement dominant dans le vocabulaire sociologique de la pre-

mière moitié du XX^e siècle. Mais ce qui frappe surtout, c'est que ces deux termes, tout comme les autres mots-clés que nous avons retenus (acculturation, adaptation, insertion) sont largement interchangeables. On observe ainsi que, selon la banque de données interrogée, une même étude sera dans un cas identifiée sous le terme « insertion » et dans l'autre sous le terme « adaptation » ; un même article sera chez les uns désigné par le mot-clé « acculturation » et chez les autres par le mot « assimilation ». On est ainsi amené à considérer, au moins sous forme d'hypothèse, que ce sont surtout les frontières entre disciplines qui, inconsciemment, déterminent l'usage des concepts par les chercheurs. Prenons le cas d'une étude monographique, comme on peut en lire si souvent, étudiant les « problèmes d'intégration » d'un groupe d'immigrés X dans une localité Y. Ceux qui réfléchissent principalement aux problèmes économiques (notamment à la question de l'emploi des travailleurs immigrés) utiliseront presque toujours le terme « insertion » ; les psychologues préféreront les termes « adaptation » et « acculturation » ; les anthropologues, également amateurs de ce dernier vocable, parleront néanmoins fréquemment d'« assimilation », alors que les sociologues et les politologues réfléchiront en termes d'« intégration ».

On a là une bonne illustration de ces « traditions d'usage » en sociologie, étudiées récemment par Philippe Besnard (1987) à propos du concept d'« anomie », et qui trahissent les réflexes des chercheurs, brandissant les mots comme des symboles d'appartenance professionnelle et limitant leur cadre de références à leur environnement intellectuel le plus proche. Même si chacun de ces regards éclaire un aspect différent d'une même réalité, le problème

reste posé d'inventer un concept permettant une appréhension globale du phénomène. C'est cela que désigne selon nous le concept d'« assimilation ». Une histoire sociale du terme montrerait d'ailleurs un autre aspect du conditionnement pesant sur la réflexion des chercheurs. Si le terme « assimilation » est aujourd'hui très peu employé, s'il a été remplacé par des termes plus « chic » (comme « intégration » ou « insertion »), ce n'est pas principalement pour des raisons d'ordre théorique, mais parce que le concept d'assimilation a été progressivement détourné de son sens scientifique initial, et a été usé par les emplois polémiques qui en ont été faits, notamment dans les années 1950. Cette histoire passée pèse encore fortement aujourd'hui, incitant les chercheurs à rejeter une notion à laquelle on reproche ses connotations à la fois ethnocentristes et évolutionnistes. C'est ainsi que le terme a disparu des dictionnaires de sciences sociales et même des index des grandes revues³. Mais changer les mots pour évaluer les problèmes ne nous semble pas être une stratégie scientifique crédible car cela risque de masquer des difficultés qui resurgissent là où on ne les attend pas. Garder des mots qui ont conservé les traces des conflits passés est au contraire une façon de faciliter l'identification de ces problèmes. Par ailleurs, si l'on estime qu'il est nécessaire d'œuvrer au renforcement de la continuité de la pensée en sciences sociales, reprendre à son compte le concept d'assimilation est d'autant plus important que celui-ci appartient à la plus noble tradition sociologique. Comme nous allons le voir, il a été en effet construit dans des conditions à certains égards comparables aux nôtres, pour penser la question de l'immigration contre les tendances xé-

nophobes de l'opinion publique cherchant dans l'« étranger » le bouc émissaire du mal de vivre des citoyens.



Deux approches conceptuelles de l'assimilation

Quelques remarques sur le contexte

C'est une banalité de rappeler que la sociologie s'autonomise en tant que discipline scientifique à peu près au même moment (entre 1890 et 1920) en France et aux États-Unis, grâce aux travaux d'Émile Durkheim d'un côté et à ceux des sociologues de l'Université de Chicago de l'autre. On n'a pas assez insisté, en revanche, sur la similitude du contexte dans lequel s'est effectuée cette naissance. Ce point est, pour le sujet qui nous occupe ici, d'une importance décisive. En effet, dans les deux cas, la pensée sociologique émerge dans un environnement socio-politique profondément marqué par la xénophobie. La France et les États-Unis, qui représentaient (ne serait-ce que par le symbole de leur Déclaration des droits de l'homme) les deux principaux modèles démocratiques, sont confrontés à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle à une violente réaction nationaliste contre les nombreux immigrants qui affluent dans les deux contrées. Aux États-Unis, la propagande nativiste se développe

au début du XX^e siècle, au moment où l'immigration atteint son paroxysme. S'appuyant sur l'apparente scientificité du néo-darwinisme, elle parvient à convaincre la majeure partie de l'opinion publique que les nouveaux venus, Italiens, Polonais, Juifs de Russie... appartiennent à des races biologiquement inférieures. Certains intellectuels relaient cette propagande au sein même des « sciences sociales », notamment des psychologues comme William MacDougall, qui prétendent prouver l'infériorité intellectuelle des enfants d'immigrants en leur appliquant les tests mesurant le quotient intellectuel. Des sociologues affirment que leur « assimilation » au sein de la société américaine est impossible du fait de leur appartenance à des races trop différentes de la race anglo-saxonne.

En France, le courant xénophobe se structure dans les années 1880 ; il s'illustre par une multitude de projets de lois hostiles aux étrangers et par un antisémitisme de plus en plus virulent qui débouche sur l'affaire Dreyfus. Là aussi, on note les traces de ces polémiques dans la vie intellectuelle. L'impossibilité d'une véritable « assimilation » des dernières vagues d'immigrants est justifiée par le fait que « les races ont d'autant plus de chance de s'acclimater dans une région qu'elles sont plus voisines ethnologiquement des types qui l'habitent – ce qui favorise les croisements – et que les nouvelles conditions ambiantes ont plus de ressemblances avec celles de leur pays d'origine ». C'est l'« accumulation héréditaire » qui est considérée comme le facteur principal de la formation d'une nation et de la cohésion d'un peuple, car elle seule explique que tous les individus aient le même sentiment des choses, les mêmes valeurs. Les métaphores organicistes

confortent ces explications biologiques. Le peuple français s'est formé à partir d'ethnies très diverses, mais les migrations d'ailleurs étaient facilement assimilables car la nation était en formation ; aujourd'hui (fin XIX^e siècle), la phase de « croissance » de l'organisme ayant été remplacée par le stade de la « maturité », les immigrants ne peuvent rester qu'à l'état de « corps étrangers » (voir par exemple Laumonier, 1892). L'histoire est appelée également à la rescousse. Plus que l'argument biologique, c'est la problématique de l'enracinement, de l'ancienneté des générations comme critère principal légitimant l'appartenance nationale qui est mis en avant (rappelons par exemple le thème de l'arbre et des racines chez Taine). Dans ces conditions, comme le note par exemple Vacher de Lapouge, un sol n'appartient qu'à ceux dont les ancêtres ont participé à sa mise en valeur. L'assimilation des nouveaux venus n'est concevable que sur le très long terme ; deux à trois générations sont considérées nécessaires pour que se produise une véritable naturalisation.

La réflexion sociologique des chercheurs de Chicago et des durkheimiens peut être considérée comme un acte militant destiné à invalider les arguments de l'intolérance. Alors qu'on a le plus souvent opposé ces deux traditions sociologiques (notamment sous la forme d'une opposition théorique entre les partisans de « l'individu » et les partisans du « collectif », des partisans du « travail de terrain » et des « penseurs de cabinet »...), il faut commencer par souligner la similitude de leur démarche. Dans les deux cas, le premier réflexe devant la propagande xénophobe est de mettre en avant les exigences de la science. Le leitmotiv de la sociologie durkheimienne, comme on le sait, est un appel à la vigi-

66 lance contre les « pré-notions » du sens commun. De même, W.I. Thomas et R. Park ont fréquemment affirmé leur souci d'une sociologie articulant la théorie et la pratique pour rompre avec la philosophie du sens commun (Faris, 1967 ; Bulmer, 1984). Ce souci va même jusqu'à la critique des militants appartenant au « même bord », les « fichus bienfaiteurs » qui se penchent sur le social en confondant sociologie et bons sentiments. Dans les deux cas, on observe aussi une volonté de combattre, à l'intérieur même du champ scientifique, les théories racistes. C'est sous l'influence des travaux anthropologiques de Boas que W. Thomas abandonne au début du siècle les concepts d'instinct et de race pour développer une approche culturaliste des pratiques sociales (Stocking, 1968). Toute la sociologie de Durkheim, nous y reviendrons, est tournée contre les explications du monde social en termes d'hérédité. Dans *Le Suicide* (publié en 1897, à un moment où la théorie des races est encore très en vogue), il montre l'inanité de la notion de race comme facteur explicatif de la propension à se donner la mort. « Chacun en parle un peu à sa manière, sans grande rigueur scientifique » (Durkheim, 1983 : 57).

Un autre point commun entre les deux « écoles » est leur engagement pour la cause des droits

de l'homme. Même si cette attitude reste discrète chez Durkheim (sans doute en vertu de la fameuse « obligation de réserve » imposée par l'État français à ses fonctionnaires), elle n'en est pas moins attestée (participation à la fondation de la Ligue des droits de l'homme au moment de l'affaire Dreyfus ; action en faveur des réfugiés russes pendant la Première Guerre mondiale...). À Chicago, Thomas, Burgess, Park et même Mead entretiennent des liens très étroits avec le mouvement des « settlement houses » de Jane Adams, qui se préoccupe notamment de fournir une aide sociale aux immigrants. De même, Thomas participe activement à la commission mise en place par la municipalité de la Chicago pour réformer la prostitution. Directeur de la Chicago Urban League de 1914 à 1920, Robert Park se dépense sans compter pour l'amélioration de la condition des Noirs. Avant d'entamer sa carrière de sociologue, il s'est d'ailleurs fait connaître comme journaliste militant de la cause anti-colonialiste, en publiant notamment des articles hostiles à la colonisation du Congo. En 1913, il devient pour cinq ans secrétaire de Booker Washington, leader du mouvement réformiste des Noirs américains, prônant leur intégration par l'éducation.

On peut donc affirmer que la réflexion des fondateurs de la sociologie américaine et française concernant les problèmes d'assimilation est indissociable d'un engagement théorique et pratique en faveur des victimes de l'intolérance ; la science sociologique est vue elle-même comme une arme nécessaire au combat. Néanmoins, on ne comprendrait pas pourquoi les réponses apportées à un problème social sur le fond identique ont pu être si éloignées si on oubliait de rappeler

tout ce qui sépare les sociétés française et américaine des années 1900.

La question de l'immigration se pose en des termes très différents dans les deux pays. Déjà, à cette époque, la France est une vieille nation, qui se caractérise par son unité linguistique et son homogénéité ethnique. Dans ce pays, le plus peuplé d'Europe au début du XIX^e siècle, l'immigration n'a jamais eu pour fonction la mise en valeur d'étendues vides, mais bien d'équilibrer un marché du travail industriel caractérisé par un déficit chronique de main-d'oeuvre. En revanche, aux États-Unis, l'immigration a été consubstantielle à la formation de la nation. De même qu'à l'origine elle remplit une fonction essentielle de peuplement, de même, au début du XX^e siècle, l'immigration joue un rôle décisif dans l'industrialisation du pays, comme l'atteste le cas de Chicago et de toutes les villes industrielles qui connaissent alors une croissance exponentielle.

Le rôle de l'État paraît très différent dans les deux cas. La taille modeste du pays, l'ancienneté et l'importance relative de l'appareil administratif, la centralisation des pouvoirs à Paris expliquent qu'en France la réflexion sociologique soit d'emblée confrontée à la question du pouvoir politique. À l'inverse, à Chicago, l'initiative privée, les pouvoirs locaux sont les interlocuteurs familiaux. Par ces différences, non seulement l'objet observé apparaît très contrasté, mais, plus fondamentalement, le point de vue des observateurs eux-mêmes se trouve affecté. Les grandes oeuvres produites par les sociologues de Chicago correspondent le plus souvent à une demande sociale émanant d'institutions privées⁴. L'autonomie ainsi acquise par rapport aux pouvoirs publics explique sans doute partiellement le

statut de « marginaux » dans lequel les chercheurs de Chicago ont pu se maintenir pendant longtemps, et qui est illustré non seulement par leur trajectoire sociale (Park a été journaliste jusqu'à l'âge de 50 ans ; Thomas a vu sa carrière à l'Université de Chicago brutalement interrompue suite à une affaire de moeurs), mais aussi par leur public, puisque, parmi ses étudiants, le département de sociologie de l'Université de Chicago compte alors beaucoup plus de femmes et de fils d'immigrants que les autres universités américaines. Tous ces facteurs (nature de la demande sociale, trajectoire des chercheurs, public étudiant) se conjuguent pour favoriser une sociologie fondée sur le travail de terrain et l'observation participante. À l'inverse, la mainmise de l'État français sur l'ensemble de l'appareil scolaire et de la recherche scientifique rend impossible (surtout à cette époque) toute pratique « marginale » directement au service des communautés d'immigrants ou des minorités (les Juifs par exemple). Durkheim, comme la plupart des sociologues français jusque dans les années 1950, doit emprunter la voie « royale » proposée à l'élite, étroitement balisée par les normes étatiques (École normale, agrégation de philosophie...). Suite notamment aux longues années d'internat que ce genre de compétition impose, on forme ainsi une caste universitaire coupée du monde, sans expérience pratique. La fonction de l'Université étant alors principalement la reproduction de la caste, les universitaires sont avant tout des professeurs. À tel point qu'à la fin du XIX^e siècle, au moment où les dirigeants de la Troisième République finissent par être convaincus de la nécessité des enquêtes pour solutionner les problèmes sociaux, ce ne sont pas les universitaires qui sont sollicités, mais des fonctionnaires de

différents ministères (c'est l'une des raisons de la création de l'Office du travail, transformé ensuite en ministère). Dans ces conditions, la sociologie de Durkheim ne pouvait qu'être théorique (on sait qu'une bonne partie de son oeuvre réside dans des cours professés à Bordeaux puis à la Sorbonne) et ne pouvait aborder qu'indirectement les questions brûlantes de l'actualité.

Un troisième élément qu'il faut signaler pour illustrer la différence des contextes français et américain, évidemment lié aux précédents, tient à la nature même des références que les sociologues pouvaient mobiliser pour défendre leur thèse et à la nature des arguments qu'ils se devaient de réfuter prioritairement. Dans le cas français, l'héritage de la Révolution française, tel qu'il apparaît matérialisé dans les règles de droit et les pratiques administratives (notamment dans l'appareil statistique), relègue au second plan la question « ethnique ». La ségrégation, même si elle a été prônée par certains, ne sera jamais encouragée par une politique officielle. Tous les renseignements considérés comme « privés » (race, religion, langue...) sont exclus des recensements. Les quotas fondés sur ce type de critère, que ce soit pour le recrutement des immigrants ou l'accès à certains emplois, ne seront jamais officialisés juridiquement. Quoi qu'on ait pu en dire, le racisme biologique n'a pas été une spécialité française. Par contre, la ségrégation de type juridique entre nationaux et étrangers a certainement été plus forte qu'ailleurs. Il suffit d'évoquer la place occupée, dans la tradition bureaucratique française, par la question des « papiers d'identité » et l'ampleur de la ségrégation visant les étrangers sur le marché du travail pour s'en convaincre. C'est ce qui explique qu'en France, c'est autour

des critères fondant la légitimité de l'appartenance nationale que l'essentiel du débat s'est déroulé. C'est à ce niveau qu'est réintroduite la question des « origines » et ce sont les historiens qui, les premiers, ont ouvert le débat. Dès le XVIII^e siècle, en effet, le conflit entre la noblesse et le Tiers État prend la forme d'une opposition entre deux classes censées descendre directement des deux races franque et gauloise. La Révolution de 1789 assure le triomphe des origines gauloises du peuple de France et quelques décennies plus tard Amédée Thierry, frère du plus célèbre historien de la Restauration, justifie son ouvrage sur l'histoire de France en disant qu'il a cherché « à faire connaître une race de laquelle descendent les dix-neuf vingtièmes d'entre nous » (cité par Citron, 1987 : 147). Pour le fils de rabbin alsacien qu'était aussi Émile Durkheim, l'enjeu décisif était d'ôter toute crédibilité à une conception de l'appartenance nationale fondée sur la continuité généalogique, la transmission des traditions ancestrales de génération en génération. D'où l'importance attachée au droit républicain (récusant toute approche en termes d'origine), qui conduit néanmoins Durkheim à une certaine cécité sur les problèmes du nationalisme.

Dans le cas des sociologues de Chicago, la question ethnique est incontournable. L'existence des Indiens, la présence d'une forte population noire sont constitutives de l'identité nationale américaine. Comme le prouvent les classifications adoptées par les recensements, pendant longtemps les critères ethniques apparaissent comme plus importants que les critères nationaux. La politique des quotas ethniques, pratiquée pour le recrutement des immigrants et même des étudiants dans certaines universités,

68 l'atteste. Dans ce pays sans traditions multiséculaires, ce n'est pas l'histoire qui joue le rôle central dans la conscience collective. C'est surtout la réflexion anthropologique, nourrie de l'évolutionnisme spencérien et du darwinisme social, qui fixe les cadres de la réflexion. Dans ce contexte, les sociologues progressistes doivent combattre les préjugés racistes de l'anthropologie physique, en utilisant les outils théoriques forgés par l'anthropologie culturelle (Boas puis Herskovits), mais sans remettre en cause les catégories de l'ethnicité.

L'assimilation dans les premiers travaux de l'École de Chicago

La première chose à noter, c'est qu'aucune des grandes études de Thomas, Park ou Burgess, pas plus que l'oeuvre de Durkheim (nous y reviendrons), ne fournit une définition claire et opératoire du concept d'assimilation. Comme le remarque R. Turner, « le concept d'assimilation est, parmi les termes qu'emploie Park, un des plus difficiles à définir » (Turner, 1967). Cela tient au fait, sans doute, que la sociologie de Chicago privilégie l'approche empirique du problème. L'assimilation est conçue davantage comme un processus que comme un résultat. L'oeuvre fondatrice de W.I. Thomas et F. Znaniecki, *The Polish Peasant* (1957)⁵, illustre

parfaitement la démarche de déconstruction des préjugés du sens commun que privilégient les auteurs. Pour nous limiter au problème de l'assimilation des immigrants, soulignons deux aspects essentiels de leur problématique qui restent tout à fait pertinents pour réfléchir à la question aujourd'hui. Le premier tient au rapport entre les aspects individuels et les aspects collectifs de l'assimilation. Pour les deux auteurs, celle-ci ne peut être analysée au niveau du singulier. En effet, le choc du déracinement qu'entraîne l'immigration provoque une profonde rupture de tous les liens sociaux qui liaient entre eux les membres du groupe d'origine. L'assimilation ne peut qu'être consécutive à la reconstruction d'une vie collective dans le pays d'accueil. C'est pourquoi les auteurs affirment que la première étape vers une véritable assimilation consiste, paradoxalement, dans la reconstitution du milieu d'origine, par le développement d'une sociabilité locale vigoureuse. L'appréhension collective du phénomène s'impose d'autant plus qu'à ce stade du cycle migratoire les relations primaires, caractérisées par la faiblesse de l'individualisation de ses membres et la toute-puissance des rapports holistes, restent fondamentales dans la vie du groupe. Si la reconstitution du milieu d'origine par les immigrants n'est pas un obstacle à l'assimilation, c'est parce que, pour Thomas et Znaniecki – et nous touchons là le deuxième aspect important de leur problématique –, l'assimilation ne peut être expliquée dans les termes d'un passage d'un état culturel de départ (la « polonité ») à un état culturel d'arrivée (l'« américanité »). En fait, ce que le sens commun désigne comme une « communauté polonaise » est une reconstruction consécutive à une rupture, et de ce fait elle donne naissance à

un nouveau groupe ethnique original indissociablement polonais et américain ou, selon les termes mêmes de Thomas et Znaniecki, à « une nouvelle société polono-américaine à partir des fragments séparés de la société polonaise encastrés dans la société américaine » (volume II, p. 1469). Ce nouveau groupe joue ainsi un rôle décisif de médiation, en ce sens que c'est à ses normes et à ses valeurs que l'individu devra s'adapter. Par l'usage fait des concepts de la psychologie sociale, les auteurs montrent que l'assimilation est en fait un processus en bonne partie inconscient, qui ne dépend finalement ni d'un programme politique volontariste du pays d'accueil, ni des stratégies d'acteurs déployées par les membres du groupe, mais d'une multitude d'interactions par lesquelles d'un côté l'individu s'identifie aux autres membres du groupe et à ses institutions, et de l'autre entre en conflit avec le monde extérieur au groupe.

Dans un ouvrage ultérieur, W.I. Thomas (qui écrit l'essentiel du livre bien que son nom n'apparaisse pas) systématise et généralise les analyses produites antérieurement (Park et Miller, 1969). En se plaçant à nouveau du double point de vue adopté dans *The Polish Peasant* (le regard américain sur l'immigrant étant croisé avec celui de l'immigrant sur l'américain), ce livre propose une analyse originale de l'étrangeté réciproque comme facteur décisif de l'antagonisme initial, du conflit opposant dans un premier temps les groupes entre eux. Dans une problématique où l'inspiration théorique de Georg Simmel est évidente, les auteurs montrent, là encore en rupture avec le sens commun, que les conflits entre nationaux et étrangers ne sont pas des obstacles à l'assimilation. Le conflit a un rôle socialisateur,

ne serait-ce que parce qu'il va permettre à l'immigrant de découvrir qu'il a lui aussi une nationalité. Stigmatisé comme « italien » dans les ghettos de Chicago, le Sicilien finit par s'identifier à une image nationale dont paradoxalement il n'avait guère conscience quand il était en Sicile. Ce processus contribue là aussi à la reconstruction d'un « groupe ethnique », qui représente la première étape de l'assimilation, interdite à l'individu isolé, sans possibilité d'intégration à un groupe d'appartenance. La seconde étape se traduit par une adaptation aux normes américaines, vestimentaires, langagières, gestuelles, qui peu à peu amène l'individu à évoluer de sa nationalité d'origine vers la nationalité américaine.

Il faut souligner néanmoins qu'en fonction des thèmes concrets de recherche, les définitions de l'assimilation proposées par Park ont fluctué. On peut en retenir au moins deux. La première, fixée dès avant la guerre 1914-1918, rattachée au terme « assimilation raciale », concerne surtout les Noirs (Park, 1913). L'accent est mis sur le problème de la visibilité des différences ethniques comme obstacle à l'assimilation. Park note que les immigrants adoptent très vite les signes extérieurs de conformité avec les normes dominantes (langue, costumes...), tout en conservant leur culture d'origine dans leur univers « interne ». Mais cette stratégie est interdite à ceux qui n'ont pas la possibilité de masquer leurs différences. La couleur de la peau est ainsi décrite comme un uniforme racial, obstacle à l'assimilation, mais facteur favorisant la conscience de soi⁶.

La réflexion sur l'assimilation est aussi fortement influencée par la théorie de l'écologie urbaine développée par l'École de Chicago. Pour Robert Park, la concurren-

ce économique entre les individus est la principale cause de la distribution de la population dans l'espace urbain, c'est-à-dire de la concentration des plus pauvres dans les zones les plus déshéritées. La logique proprement sociologique apparaît surtout dans les stratégies de sortie du ghetto : « les plus fins, les plus énergiques et les plus ambitieux » réussissent à s'installer dans la zone de deuxième peuplement. La mobilité spatiale reflète ainsi la mobilité sociale et témoigne de la réussite de l'assimilation⁷.

Retenons que le fil conducteur de toutes ces analyses reste le même. Produite contre les courants hostiles aux immigrants qui réfutent toute possibilité d'assimilation des nouveaux venus au nom d'une communauté conçue comme une réalité figée et immuable, la conceptualisation proposée par Park met au contraire l'accent sur les rapports sociaux, les interactions entre individus – nouées dans un cadre local déterminé, d'où la liaison avec l'écologie urbaine – qui sans cesse modifient et enrichissent la vie collective. Dans cette perspective, l'interaction est fondatrice du lien social et productrice d'ordre. D'où une conception évolutionniste de l'assimilation, que Park et Burgess (1921 : 735) systématiseront dans leur ouvrage d'introduction à la sociologie : l'immigrant traverse d'abord une phase dominée par la concurrence, puis par le conflit, qui précède elle-même la phase d'accommodation, l'assimilation étant considérée comme le stade ultime, mais aussi comme la seule étape spécifique aux immigrants, puisque les étapes précédentes caractérisent toute forme d'interaction.

Le caractère « engagé » de la réflexion des sociologues de Chicago se retrouve dans leur souci de contribuer à l'élaboration d'une véritable politique d'assimilation.

Le dernier chapitre de l'ouvrage dirigé par W.I. Thomas fait ainsi de la conciliation des héritages culturels, des souvenirs et des histoires propres à chaque communauté ethnique à la fois l'objectif ultime et l'instrument de toute politique d'assimilation. La problématique de la médiation apparaît à nouveau ici, puisque les auteurs affirment que la seule manière de faire en sorte que la mémoire américaine devienne aussi une mémoire d'immigrants est de faire en sorte que les nouveaux venus puissent l'associer à leur propre expérience vécue, d'où la nécessité d'inventer des formes d'association-identification entre les deux passés collectifs.

La sociologie d'Émile Durkheim : une manière détournée de réfléchir à l'assimilation

Le regain d'intérêt que connaît depuis une dizaine d'années en France la sociologie d'Émile Durkheim a permis de mettre au jour un certain nombre des présupposés d'une pensée qui avait été quelque peu figée par les interprétations fonctionnalistes de la sociologie américaine. Si l'on suit l'hypothèse avancée récemment par Jean-Claude Chamboredon (1984), selon laquelle toute l'œuvre de Durkheim peut se lire comme « une méditation sur les bonnes manières d'être un juif assimilé dans la France contemporaine », le rapprochement avec les travaux de l'École de Chicago sur la question de l'assimilation nous semble légitime, même si Durkheim n'a jamais explicitement traité du problème de l'immigration.

Cette manière indirecte de saisir l'objet est d'ailleurs le premier point qui sépare les deux écoles sociologiques. Le fait que les « minorités ethniques » n'aient pas eu en France de véritable existence communautaire, suite à

70 la politique d'assimilation postérieure à la Révolution française, n'est sans doute pas pour rien dans le refus de Durkheim (fils d'un rabbin alsacien) de reconnaître l'existence d'un « problème juif » et, au-delà, d'un « problème immigré ». Les premiers chapitres de son oeuvre majeure, *Le Suicide* (1897), sont explicitement tournés contre une approche « substantialiste » (et culturaliste) des faits sociaux, et montrent que la race, le groupement ethnique, l'appartenance religieuse ne sont pas des critères pertinents pour expliquer les variations sociales du taux de suicide. D'où un effort beaucoup plus rigoureux que dans la sociologie américaine pour réfuter les « définitions » du sens commun, qui exercent leurs ravages jusque dans les milieux de la recherche : « Les sociologues sont tellement habitués à employer les termes sans les définir, c'est-à-dire à ne pas déterminer, ni circonscrire méthodiquement l'ordre des choses dont ils entendent parler, qu'il leur arrive sans cesse de laisser une même expression s'étendre à leur insu, du concept qu'elle visait primitivement ou paraissait viser, à d'autres notions plus ou moins voisines. Dans ces conditions, l'idée finit par devenir d'une ambiguïté qui défie la discussion car, n'ayant pas de contours définis, elle peut se transformer presque à volonté selon les besoins de la cause et

sans qu'il soit possible à la critique de prévoir par avance tous les aspects divers qu'elle est susceptible de prendre » (Durkheim, 1983 : 108). Ce que nous avons dit au début de cet article concernant le flou des définitions actuellement utilisées en sciences sociales à propos de l'assimilation suffit à montrer que cette mise en garde durkheimienne conserve toute sa valeur.

Au lieu de mettre l'accent sur les groupes sociaux confrontés au problème de l'assimilation, Durkheim privilégie une approche non ethnique du problème, en montrant que les immigrants, les minorités religieuses, etc. ne sont que des cas particuliers d'un processus d'ensemble qui est au coeur des mutations de la société contemporaine. Ce processus, qui n'est pas vraiment analysé par l'École de Chicago, c'est le triomphe de l'État-nation, dont les organes enserment toujours plus les individus au point de les transformer profondément. Alors que l'École de Chicago fait une place essentielle à la psychologie sociale (donc au subjectivisme) et à l'anthropologie culturelle, donc à la pratique du travail de terrain, la sociologie durkheimienne met surtout l'accent sur le politique (au sens large) et sur le juridique, privilégiant par là l'approche théorique et objectiviste.

On peut estimer néanmoins que Durkheim tente de répondre à la même question que Thomas ou Park : comment un individu ou un groupe social n'ayant pas la même culture, c'est-à-dire la même histoire, que le groupe dominant peut-il néanmoins s'y assimiler ? Mais le sociologue français ne peut y répondre par la problématique interactionniste. En effet, celle-ci est déjà largement mobilisée (sous des formes évidemment différentes de celles qu'elle prend aux États-Unis) par les courants de pensée hostiles

aux immigrés. La faiblesse du racisme biologique en France entraîne par contrecoup une hypertrophie du préjugé historiciste qui, comme nous l'avons vu, dénie tout droit au titre de « vrai Français » aux individus dont les ancêtres n'étaient pas français, c'est-à-dire qui n'ont pas hérité par une transmission généalogique directe des traditions et de la culture ancestrale du « peuple de France ». Toute l'argumentation de Durkheim vise à détruire cette notion d'hérédité culturelle comme obstacle à l'assimilation. C'est le thème central de la *Division du travail social* puisque, dans cette étude, Durkheim définit la « solidarité mécanique » comme un état dépassé du monde social, fondé sur les solidarités ethniques, la force des traditions locales et les formes directes (parents-enfants) de transmission culturelle. Avec l'avènement des sociétés industrielles et nationales, les interactions se déroulant dans le cadre de petits groupes locaux, si elles subsistent, ne constituent plus le fondement du lien social. Vu l'approfondissement de la division du travail, les progrès des transports et l'émergence de la Nation, les individus sont, qu'ils le veuillent ou non, pris dans des relations sociales qui se déroulent sur un espace beaucoup plus vaste, entrent en contact avec des millions d'individus qu'ils ne connaissent même pas. D'où le rôle fondamental joué par le droit (en tant que médiateur de l'action de l'État) dans le triomphe de la « solidarité organique » propre à la société contemporaine. C'est ce lien objectivé et invisible qui relie désormais le plus fortement les hommes entre eux. Mais du fait même que le droit pénètre partout (jusque dans les affaires domestiques, dit Durkheim), du fait aussi que l'industrialisation suppose la mobilité des hommes (par exem-

ple l'exode rural), nous sommes tous en puissance des « déracinés », c'est-à-dire que nous sommes tous coupés des enrachements qui autrefois nous attachaient aux groupes primaires, à nos ancêtres, au sol natal. Bref, nous sommes tous guettés par l'« anomie » : « c'est une opération toujours laborieuse, affirme Durkheim, que de déraciner des habitudes que le temps a fixées et organisées en nous [...]. Ainsi, pour peu que de telles transformations soient profondes, une vie individuelle ne suffit pas à les accomplir. Ce n'est pas assez d'une génération pour défaire l'oeuvre des générations, pour mettre un homme nouveau à la place de l'ancien » (Durkheim, 1978 : 220).

Désormais, l'individu n'est plus socialisé par ses attaches primaires, mais par la position qu'il occupe à l'intersection des multiples fils qui le relient à l'État, par la fonction qu'il occupe dans la division du travail social. C'est donc à ce niveau-là aussi que se pose le problème de son « assimilation » (Durkheim emploie plus volontiers le terme intégration) à la société d'ensemble. Il est intéressant de noter à ce sujet que le rôle des médiations, souligné par Park comme facteur d'assimilation (voir plus haut), avait été fortement mis en avant par Durkheim lui-même antérieurement. Pour ce dernier, en effet, la seule façon pour les sociétés industrielles de sortir de l'état d'anomie dans lequel vivent beaucoup de leurs membres est la mise en place de groupes intermédiaires (constitués dans le milieu professionnel) qui pourront établir le lien entre un État forcément abstrait, forcément lointain, et le quotidien vécu par les individus.

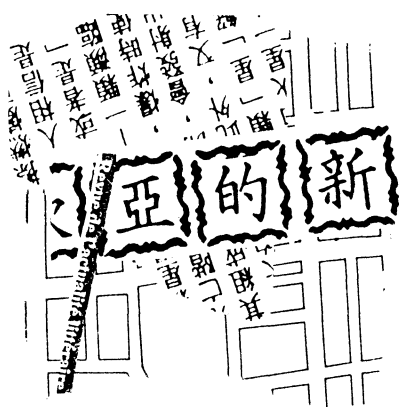
Le dernier point à souligner concernant la problématique durkheimienne de l'assimilation réside dans la forme de transmission des cultures propre à la so-

ciété industrielle. L'argumentation de Durkheim est d'autant plus intéressante qu'on y trouve une critique véhémement de l'individualisme interactionniste tel qu'il est développé en France par le sociologue Gabriel Tarde. Durkheim conteste l'idée selon laquelle la société ne serait composée que d'individus. « Elle comprend aussi des choses matérielles et qui jouent un rôle essentiel dans la vie commune. » Celles-ci ne sont en fait rien d'autre que les traces objectivées des sociétés qui nous ont précédés. « La vie sociale, qui s'est ainsi comme cristallisée et fixée sur des supports matériels, se trouve donc par cela même extériorisée, et c'est du dehors qu'elle agit sur nous » (Durkheim, 1983 : 354). Ce qui nous importe dans cette argumentation, c'est qu'elle propose une définition de l'héritage culturel qui s'oppose à la définition généalogique dominante. Par suite du déracinement caractéristique des sociétés modernes, « la solidarité du temps est moins sensible parce qu'elle n'a plus son expression matérielle dans le contact continu des générations ». Par contre, le passé nous est transmis de plus en plus par des documents écrits, des monuments... Dans cette analyse, on voit très bien la réponse qui est faite de façon sous-entendue à tous ceux qui considèrent les étrangers comme « inassimilables » car étrangers, par leurs origines familiales, à la culture et à l'histoire française. L'histoire objectivée est à tout le monde, et elle peut être transmise à tout le monde grâce à l'éducation. D'où le rôle essentiel que la sociologie durkheimienne assigne à l'école comme facteur de la solidarité organique.

Par rapport à l'École de Chicago, Durkheim met donc au centre de l'assimilation le rôle de l'État-nation, dont les effets de destruction-restructuration touchent

tous les membres de la société. On peut regretter toutefois que le sociologue français n'ait pas davantage réfléchi à la spécificité de la situation des immigrants dans ces bouleversements. Quelques allusions figurant dans la *Division du travail social* incitent à penser que selon lui l'assimilation n'est pas possible complètement à la première génération pour les étrangers. Paradoxalement, en effet, il estime que l'intégration est plus facile dans les sociétés traditionnelles : « chez les peuples inférieurs, la naturalisation est l'opération la plus simple du monde », car la solidarité est faible, la trame sociale plus lâche. Par contre, dans les sociétés modernes, les fonctions étant plus spécialisées, « l'étranger sans doute peut bien s'introduire provisoirement dans la société, mais l'opération par laquelle il est assimilé, à savoir la naturalisation, devient longue et complexe. Elle n'est plus possible sans un assentiment du groupe solennellement manifesté et subordonné à des conditions spéciales ». Par ailleurs, étant donné la force des habitudes que les individus acquièrent dans leur jeunesse, l'assimilation d'une autre culture n'est jamais complètement possible : « Ce n'est pas assez d'une génération pour défaire l'oeuvre des générations, pour mettre un homme nouveau à la place de l'ancien » (Durkheim, 1978 : 122 et 279). Toute la théorie durkheimienne vise finalement à déplacer vers la deuxième génération le moment-clé de l'assimilation, car, pour Durkheim, « l'enfant en entrant dans la vie, n'y apporte que sa nature d'individu. La société se trouve donc, à chaque génération nouvelle, en présence d'une table presque rase sur laquelle il lui faut construire à nouveaux frais ». Du fait même que l'éducation, conçue comme instance étatique de transmission culturelle, « crée

- 72 dans l'homme un être nouveau » (Durkheim, 1985 : 52), c'est le « problème » même d'une spécificité de l'assimilation des enfants d'immigrants qui est invalidé.



La postérité théorique : des voies de plus en plus divergentes

Il est peut-être exagéré d'affirmer comme Randall Collins (1985) que la sociologie de Durkheim est aujourd'hui le fil conducteur permettant d'intégrer les autres traditions sociologiques. S'il est vrai que la problématique durkheimienne fournit un cadre conceptuel qui fait défaut à la tradition interactionniste (notamment parce qu'elle permet de penser la nouveauté qu'a représentée pour les sociétés industrielles le triomphe de l'État-nation), elle a payé le prix de cette lucidité en restant aveugle à la diversité des instances de socialisation, donc aussi d'assimilation. Comme l'a souligné Stephen

Lukes (1973), la place de la famille dans la transmission culturelle a été largement sous-estimée par Durkheim, ce qui nous semble pouvoir s'expliquer par l'acharnement avec lequel celui-ci a voulu rejeter toutes les formes d'explication sociologique faisant la part belle aux questions d'origine ou d'hérédité⁸. Le reproche majeur adressé à Durkheim par Jean Piaget – « Durkheim pense l'enfant comme ne connaissant pas d'autres sociétés que celle des adultes ou créées par eux [...] Il ignore complètement l'existence des sociétés enfantines spontanées » (Piaget, 1932 : 358) – peut être généralisé. Durkheim ne parvient pas à penser l'autonomie des groupes primaires et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la reproduction des formes sociales.

Étant donné qu'à l'inverse la sociologie de Chicago a été incapable de saisir le rôle propre de l'État et du droit dans le processus d'assimilation, on aurait pu penser que les générations ultérieures se seraient donné pour tâche d'inventer des problématiques intégrant les deux traditions. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'analyser en détail la postérité théorique des deux écoles en ce qui concerne le concept d'assimilation. En nous limitant à la France, nous ne ferons qu'indiquer les points de repère qui constituent l'horizon de prochaines recherches.

Lorsqu'on relit les définitions les plus récentes du terme assimilation, on note que leurs auteurs les rapportent invariablement aux trois disciplines que sont la sociologie, l'anthropologie et la psychologie collective (voir par exemple Eisenstadt, 1968). La question juridique, la problématique de l'État-nation ont totalement disparu de la réflexion scientifique, alors même que ces réalités n'ont ces-

sé de renforcer leur emprise sur la vie des individus. Pour aller vite, on pourrait dire qu'il y a là un signe indéniable de la victoire « par K.O. » remportée par Park sur Durkheim, et de la sociologie américaine sur la sociologie française. C'est au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire quand l'immigration devient un objet explicite et légitime de la recherche en sciences sociales, que se met en place cette suprématie. Dans leurs travaux sur le sujet publiés par l'INED, Alain Girard et Jean Stoetzel (1953 et 1954) à la fois « intronisent » la psychologie sociale dans l'Université française et y acclimatent une bonne partie des concepts et de la méthodologie de la sociologie de Chicago (notamment l'enquête de terrain)⁹.

L'approfondissement de la division du travail dans les sciences sociales, lié à l'extraordinaire bond en avant de l'institutionnalisation de ses principales disciplines, explique qu'il ne soit plus possible de trouver chez un même individu à la fois une culture politique et juridique approfondie et une culture théorique en sociologie, selon le modèle que représentait Durkheim. On trouve cependant, chez les « héritiers » avoués ou implicites du « père fondateur », les traces de la réflexion du maître à propos de l'assimilation. Malheureusement, ceux-ci reprendront surtout à leur compte les aspects les plus ambigus, les plus « jacobins » de la pensée durkheimienne. De Marcel Mauss à André Siegfried, en passant par Maurice Halbwachs, on retrouve ainsi l'idée que l'assimilation ne peut être que l'oeuvre de l'État-nation et de ses organes. Pour Mauss (1920), c'est la nation qui crée la race ; pour Halbwachs (1970), les immigrants offrent d'autant moins de résistance à l'entreprise d'assimilation nationale que le déracinement les « a

dépouillés de leur statut ancien », qu'ils forment une « matière sans forme toute disposée à entrer dans de nouveaux cadres » ; quant à Siegfried (1946), l'un des fondateurs de la science politique française, il conseille aux pouvoirs publics d'accroître encore les effets du déracinement, en dispersant les membres d'un même groupe ethnique, pour éviter la formation de « noyaux allo-gènes ». Une telle manière de voir n'est pas sans rapport avec le discrédit dont a été victime la sociologie durkheimienne à partir des années 1960, discrédit qui a accentué les effets propres à la spécialisation disciplinaire signalés plus haut.

Pour conclure, il faut signaler que des chercheurs isolés – dont le plus grand tort a sans doute été leur trop grande modestie, leur refus de s'ériger en « maîtres » – ont malgré tout publié des travaux que l'on peut considérer comme des tentatives d'articulation de ces deux traditions sociologiques, même s'ils ne les ont pas présentés sous cet angle. Il faut citer avant tout les travaux de Norbert Elias (1982 et 1985), au carrefour de la réflexion sur l'État, de la psychologie sociale et de la sociologie, travaux que l'on découvre aujourd'hui, après un long purgatoire. Il faut citer aussi les travaux de l'un des plus importants, et des plus méconnus, des anthropologues français, Marcel Maget (1968 : 1247-1338), qui a consacré tout un pan de sa réflexion au problème de l'assimilation dans les sociétés modernes, à partir des deux éléments qui font leur originalité dans l'histoire : l'industrialisation et la nationalisation. Ces analyses constituent, à notre sens, la base indispensable à partir de laquelle la réflexion conceptuelle sur l'assimilation sociale peut intégrer les traditions de pensée jusque-là séparées. En suivant cette problématique, on ne

peut plus considérer l'assimilation comme un problème spécifique aux immigrants. Dans un premier temps, elle affecte tous les groupes qui composent une société. En effet, les communautés plus ou moins autonomes des sociétés pré-industrielles sont fondées principalement sur les rapports interpersonnels. Les interactions quotidiennes entre leurs membres facilitent un processus d'adaptation réciproque. Cette dimension « locale » demeure dans les États modernes. Cependant, deux processus inédits dans l'histoire, l'industrialisation et la nationalisation de la vie sociale, entraînent un affaiblissement des particularismes locaux et une extension de la « chaîne des interdépendances » (Norbert Elias) entre les individus. Ces deux processus favorisent un intense mouvement d'assimilation à l'intérieur des frontières entre tous les membres du groupe national. La société de consommation réduit les écarts dans l'accès aux biens matériels et à l'information, dans les normes de présentation de soi (le costume). Par ailleurs, elle intensifie la communication entre individus. Les organes de l'État-nation, le droit, la langue, l'enseignement, participent du même mouvement. Les normes culturelles du groupe social à l'initiative duquel se met en place l'État-nation, cristallisées dans les institutions et les règles qui matérialisent cette construction nationale, sont ainsi transmises à l'ensemble du « peuple » de façon objective. Mais la diffusion est rendue possible aussi par un processus plus subjectif. En effet, l'extension des interdépendances entre individus entraîne une intériorisation des normes nationales (produites au départ dans les milieux du pouvoir : en France, la société de Cour de la fin de l'Ancien Régime) par les individus appartenant à des cercles de plus

en plus larges, jusqu'aux milieux populaires. Dans le même temps, le processus d'assimilation nationale s'effectue par l'immense travail symbolique déployé surtout par les intellectuels afin de construire une image officielle de la nation qui combine des traits géographiques, raciaux, culturels... Une éthique est ainsi produite qui définit hiérarchiquement ce que doit être un membre du groupe, sur laquelle on modèlera ensuite le comportement des enfants. Dans cette perspective, le chercheur peut reprendre à son compte l'expression de « groupe ethnique ». Cependant, pour échapper aux définitions ontologiques que les individus intéressés fournissent le plus souvent, il doit se limiter à une définition purement opératoire du terme. Le « groupe ethnique » apparaît alors simplement comme « un être perçu », une « désignation » (Marcel Maget), qui peut être revendiquée, refusée, contestée, et qui peut parfois ne reposer que sur des signes élémentaires (comme le nom patronyme par exemple).

L'activité d'assimilation des éléments du groupe national se heurte cependant à des résistances, consécutives à la vivacité des particularismes géographiques, professionnels ou autres. C'est pourquoi le processus n'est jamais achevé, bien que cela ne soit nullement une entrave à la cohésion nationale.

Si l'on admet cette démonstration, l'immigration n'apparaît plus que comme un cas particulier d'assimilation mettant en œuvre, fondamentalement, les mêmes mécanismes objectifs et subjectifs. À ceci près que l'immigré – lui-même déjà « assimilé » aux normes de sa société nationale d'accueil s'il appartient à un pays où ce processus s'est enclenché, ou issu des communautés locales fondées sur les rapports interper-

un moyen efficace d'inculcation, donc d'assimilation.

En appliquant ces remarques un peu abstraites aux réalités actuelles de l'immigration, toujours dans une perspective comparatiste France-États-Unis, on peut estimer que la prise de conscience précoce de la sociologie française quant au rôle de l'État-nation comme facteur d'assimilation sociale est liée à l'ancienneté du processus de construction nationale. Par contre, dans les « pays neufs » comme les États-Unis et le Canada, où l'immigration a longtemps eu une fonction surtout de peuplement de vastes étendues vides, la place de l'État et de ses organes a été beaucoup plus faible, d'où la force des communautés locales et la pertinence de la logique interactionniste. La nouveauté des problèmes actuels de l'immigration dans ces pays tient, si notre hypothèse est juste, au fait qu'ils surviennent désormais pour eux aussi dans le cadre d'une société « nationalisée », ce qui pose de façon inédite la question de l'assimilation. Cela ne signifie pas, bien sûr, que celle-ci puisse être analysée tout à fait dans les mêmes termes qu'en France. L'existence d'un système politique fédéral, largement décentralisé et accordant une place importante à l'initiative des groupements privés et religieux, pose de façon particulière le problème de la médiation de l'action de l'État, les communautés d'immigrants pouvant être elles-mêmes parties prenantes du processus d'institutionnalisation nationale. Cela nous incite à penser qu'il n'y a pas de modèle unique d'assimilation et qu'en ce domaine comme dans d'autres, aller à l'encontre des traditions politiques propres à chaque formation nationale par une action volontariste risquerait de se retourner contre ceux qu'elle voudrait servir. Dans le cas des États-Unis, par

exemple, la défense des intérêts matériels et symboliques des immigrants a pu bénéficier d'un support communautaire, du fait même que l'initiative « privée » a dû suppléer aux carences de l'État providence. Cela n'a pourtant pas empêché depuis un siècle l'efficacité du processus d'assimilation, à la fois par la logique psycho-sociologique d'inculcation des normes dominantes et par l'action universalisante propre à l'État (juridique et linguistique surtout). De récents travaux ont ainsi pu mettre en relief le côté mythique de « l'ethnicité » aux États-Unis (Steinberg, 1981). Dans le cas français, la grande faiblesse institutionnelle des supports communautaires fait de la revendication des « différences » une question extrêmement délicate. Si, en suivant Marcel Maquet, on accorde une importance essentielle aux aspects symboliques dans la définition des groupements ethniques, le fait même de désigner l'individu ou le groupe qu'on se propose d'aider comme différent, « posant problème », etc., est une manière de les « mettre à part » qui peut constituer un premier obstacle à l'assimilation. C'est un point trop souvent négligé par les intellectuels, sans doute parce qu'ils sous-estiment l'importance de la parcelle propre de pouvoir qu'ils détiennent, à savoir le « pouvoir des mots ». Cela ne signifie nullement, faut-il le préciser, que les luttes pour le maintien et l'enrichissement du pluralisme culturel soient inutiles ; à condition qu'on en contrôle les « effets pervers ».

L'approche comparative France-États-Unis prouve que l'assimilation peut prendre des formes très variées en fonction des traditions nationales respectives. En dépit de toutes les lamentations des oiseaux de mauvaise augure qui depuis un siècle ont prédit, dans les deux pays,

74 sonnels – est d'emblée confronté à un groupe national constitué. Son assimilation est à la fois la conséquence du processus subjectif de stigmatisation découlant de la dévalorisation des normes de son groupe d'origine par la société d'accueil, et la conséquence d'un processus objectif : la nécessité de se conformer aux règles juridiques, aux principes d'enseignement imposés par l'État du pays dans lequel il vit. Par rapport aux analyses de Durkheim, deux précisions doivent ici être apportées. En premier lieu, le fait que le processus d'assimilation se déroule toujours dans un « milieu local » explique que l'immigré puisse intérioriser les particularismes du lieu (l'accent provençal à Marseille, le dialecte alsacien à Strasbourg...). Par ailleurs, l'inculcation des normes dominantes à l'enfant d'immigrant ne correspond pas à la vision pédagogique enchantée des durkheimiens. En effet, c'est la famille qui représente la toute première instance de socialisation et d'intériorisation des modèles culturels. Comme celle-ci véhicule encore en bonne partie la culture d'origine des immigrants de première génération (notamment la langue), c'est au prix d'une souffrance souvent intense que l'enfant assimile les normes dominantes véhiculées par l'école. Le traumatisme étant, en lui-même,

que l'immigration de masse conduirait à l'éclatement de la communauté nationale, celui-ci ne s'est jamais produit. Les exemples que l'on invoque parfois aujourd'hui pour démontrer la réalité du « risque » sont peu crédibles. Sauf dans le cas où le pays d'accueil prend lui-même l'initiative d'une politique de ségrégation (économique, juridique...) qui interdit la possibilité de l'assimilation – s'exposant ainsi à faire les frais de la violence collective des groupes exclus – la logique sociale propre aux États démocratiques empêche par elle-même la constitution de véritables communautés allogènes. Il est indispensable de ce point de vue de distinguer les « minorités ethniques » et les « communautés immigrées ». Les premières sont enracinées dans un territoire depuis une longue période, parfois avant même la constitution de l'État-nation. Très souvent, elles ont été partie prenante du processus d'institutionnalisation (reconnaissance officielle d'une langue propre, d'une représentation politique sur une base ethnique, etc.). Cela explique qu'elles conservent leur spécificité. Par contre, les « communautés » immigrées, du fait même de la rupture consécutive au déracinement, sont d'une extrême fragilité. D'emblée, elles trouvent en face d'elles une société nationale fortement constituée. Comme l'avaient bien vu Thomas et Znaniecki, la reconstruction du groupe porte dès le départ la marque du pays d'accueil. Par ailleurs, le processus de mobilité sociale et géographique, très perceptible en France comme aux États-Unis dès la deuxième génération, disperse les individus. Si bien que les groupements d'immigrants ne disposent ni du temps nécessaire à l'enracinement et à la consolidation des communautés de base, ni des moyens matériels (notamment juridiques) pour

institutionnaliser leur existence propre. En ce domaine, l'histoire a déjà donné raison à Robert Park et à Émile Durkheim.

Stéphane Beaud
Institut de recherches
économiques et sociales
(IRÉS-Paris)
Gérard Noiriel
École normale supérieure



Notes

- ¹ Le terme « assimilation » est employé dans son sens le plus indéterminé, pour nommer les réalités sociales qu'on appelle aussi « intégration », « adaptation »... Partir d'une définition large ne constitue pas ici une forme de « démission théorique » ; c'est une nécessité (justifiée aussi bien par Durkheim que par Max Weber) lorsqu'on refuse de prendre parti d'emblée pour l'une des définitions en concurrence.
- ² Ce travail a été commandé au centre de documentation en sciences humaines du CNRS. Une étude complète sur les termes employés par les chercheurs devrait prendre en compte la logique propre aux centres de documentation informatisés. En effet, le choix des mots-clés ne relève pas uniquement des auteurs, mais également des spécialistes employés par les services de documentation des banques de données. Les taxinomies adoptées reflètent en quelque sorte le « sens commun » du monde de la recherche et contribuent à le renforcer puisque c'est à partir des mots-clés retenus que sont élaborées les bibliographies.
- ³ L'index de l'*American Journal of Sociology*, comme celui de la *Revue française de sociologie*, témoigne très clairement du discrédit dans lequel est tombé le concept d'« assimilation » à partir des années 1960.
- ⁴ La recherche sur le « paysan polonais » a été financée par des fonds privés, de même que les études des années 1920 sur l'« américanisation » des immigrants (par la fondation Carnegie notamment). Certains chercheurs marxistes ont pris prétexte de ces liens avec la bourgeoisie d'affaires pour présenter la sociologie de Chicago comme une entreprise idéologique visant à défendre le capitalisme. C'est un reproche injuste, même si la question de l'exploitation patronale est restée marginale dans les travaux de ces sociologues. En fait, les chercheurs ont bénéficié d'une grande autonomie dans

et tente d'adapter les concepts de l'École de Chicago à la situation française.

Bibliographie

- BESNARD, Philippe. 1987. *L'Anomie*. Paris, PUF.
- BOGART, Léo. 1954. « Les Américains en France, adaptation réussie et non réussie », dans GIRARD et STOETZEL.
- BOURDIEU, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire*. Paris, Fayard.
- BULMER, Martin. 1984. *The Chicago School of Sociology: Institutionalization, Diversity and the Rise of Sociological Research*. Chicago University Press.
- BURGESS, Ernest et Robert PARK. 1921. *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago University Press.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude. 1984. « Émile Durkheim : le social objet de science », *Critique*.
- CITRON, Suzanne, 1987. *Le Mythe national*. Paris, Éditions ouvrières, EDI.
- COLLINS, Randall. 1985. *Three Sociological Traditions*. Oxford University Press.
- DURKHEIM, Émile. 1969. *Leçons de sociologie*. Paris, PUF.
- DURKHEIM, Émile. 1978. *La Division du travail social*. Paris, PUF (1^{re} édition 1893).
- DURKHEIM, Émile. 1983. *Le Suicide*. Paris, PUF (1^{re} édition 1897).
- DURKHEIM, Émile. 1985. *Éducation et sociologie*. Paris, PUF (1^{re} édition 1922).
- EISENSTADT, S.M. 1968. « Assimilation sociale », *Encyclopedia Universalis*.
- ELIAS, Norbert. 1982. *La Civilisation des mœurs*. Paris. Calmann-Levy (1^{re} édition 1939).
- ELIAS, Norbert. 1985. *La Société de cour*. Paris, Flammarion (1^{re} édition 1969).
- FARIS, Robert. 1967. *Chicago Sociology*. Chicago University Press.
- GIRARD, Alain et Jean STOETZEL. 1953. *Français et immigrés. L'attitude française ; l'adaptation des Italiens et des Polonais*. « Travaux et documents de l'INED », Cahier n° 19, PUF.
- GIRARD, Alain et Jean STOETZEL. 1954. *Français et immigrés, nouveaux documents sur l'adaptation*. « Travaux et documents de l'INED », Cahier n° 20, PUF.
- GOFFMAN, Erving. 1963. *Stigma*. New York, Prentice-Hall.
- HALBWACHS, Maurice. 1970. *Morphologie sociale*. Paris, A. Colin.
- LAUMONIER, Jean. 1892. *La Nationalité française*, tome 2, *Les Hommes*. Paris, Chamvel.

LUKES, Steven. 1973. *Emile Durkheim, his Life and Work: A Historical and Critical Study*. Londres, Penguin Books.

MAGET, Marcel. 1968. « Problèmes d'ethnographie européenne », dans Jean POIRIER, éd. *Ethnologie générale*. Paris, Gallimard.

MAGET, Marcel. 1969. « Nation, nationalité, internationalisme », dans *Oeuvres*. Paris, Minuit, tome III.

NOIRIEL, Gérard. 1988. *Le Creuset français*. Paris, Seuil.

PARK, Robert. 1913. « Racial Assimilation in the Secondary Groups », *American Journal of Sociology*.

PARK, Robert. 1928. « Spatial Patterns and Social Order », *American Journal of Sociology*.

PARK, Robert. 1950. « Behind our Masks », dans *Race and Culture*. Glencoe Press.

PARK, Robert et Henry MILLER. 1969. *Old World Traits Transplanted. Americanization Studies*. New York, Paterson-Smith (1^{re} édition 1921).

PIAGET, Jean. 1932. *Le Jugement moral chez l'enfant*. Paris, Alcan.

SIEGFRIED, André. 1946. « La France et les problèmes de l'immigration et de l'émigration », *Les Cahiers du musée social*.

STEINBERG, Stephen. 1981. *The Ethnic Myth (Race, Ethnicity and Class in America)*. New York, Atheneum.

STOCKING, George. 1968. *Race, Culture and Evolution*. New York, Free Press.

THOMAS, William et Florian ZNANIECKI. 1958. *The Polish Peasant in Europe and America*. New York, Dover Publ. (1^{re} édition 1918-1921).

TURNER, Robert, éd. 1967. *Robert Park: On Social Control and Collective Behavior*. Chicago University Press.

WIRTH, Louis. 1928. *The Ghetto*. Chicago University Press.

ZORBOUGH, Harvey. 1929. *The Gold Coast and the Slum: A Sociological Study of Chicago's Near Northside*. Chicago University Press.

76

leurs études, surtout pendant la période de prospérité des années 1920.

⁵ Cet ouvrage est considéré comme l'un des actes fondateurs de la sociologie américaine, tant par l'objet de la recherche que par la méthodologie mise en oeuvre et les concepts proposés. Il n'en reste pas moins que, comme le souligne M. Bulmer (1984), s'il est très souvent cité, l'ouvrage a été peu lu.

⁶ R. Park a systématisé sa réflexion sur ce sujet dans son article « Behind our Masks » (1950). E. Goffman (1963) semble s'en être inspiré pour construire son analyse de la stigmatisation, notamment la distinction entre individus « discrédités » et individus « discréditables ».

⁷ Les thèses de l'écologie urbaine seront reprises par un grand nombre de chercheurs (voir par exemple Zorboough, 1929). Louis Wirth (1928) construira à partir de là son analyse célèbre du « ghetto ». Néanmoins, il en tire des conclusions beaucoup plus pessimistes que ses devanciers, puisqu'il conclut finalement à l'échec de l'assimilation des Juifs aux États-Unis.

⁸ On peut voir une preuve de cet acharnement dans le fait que Durkheim, qui n'était pas « révolutionnaire » (c'est le moins qu'on puisse dire), a toujours exprimé son hostilité à la transmission des biens matériels par héritage (voir notamment Durkheim, 1969 : 240 et suiv.).

⁹ La définition de l'assimilation proposée par Girard et Stoetzel (1953 : 100) illustre à la fois l'influence américaine et les interrogations critiques que ce terme commence à provoquer chez les sociologues français (le mot est mis entre guillemets, il est considéré comme insuffisant pour rendre compte de l'« adaptation » des immigrants). Dans l'étude publiée l'année suivante par l'INED sur le même sujet, mais concernant les Algériens et non plus les Italiens et les Polonais, Léo Bogart (1954 : 23), qui a bénéficié d'une bourse Fullbright pour effectuer son étude, établit explicitement une comparaison avec les Portoricains de New York